

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 063-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire: 2018.RRGR.197

Déposée le: 20.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Stampfli (Bern, PS) (porte-parole)
Jordi (Bern, PS)
Cosignataires: 28

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 75/2019 du 30 janvier 2019
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Centre d'hébergement dans la caserne de la ville de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de procéder à des négociations avec la Ville de Berne et le DDPS en vue d'ouvrir un centre d'hébergement sur le site de la caserne de la ville de Berne.

Développement :

La Confédération souhaite ouvrir un centre fédéral pour requérant-e-s d'asile à Lyss. Cette idée s'est heurtée à quelques résistances au niveau local étant donné que Lyss abrite déjà un centre d'hébergement. Même le Grand Conseil a confirmé, lors de la session de septembre 2017, qu'il était peu judicieux d'installer deux centres d'hébergement à Lyss. A la place, le conseil municipal de la Ville de Berne est disposé à ouvrir un centre dans la caserne de Berne, dans le quartier de Breitenrain.

Il s'agit d'une très bonne idée, parce que la caserne comporte déjà quelques bâtiments adéquats. Cependant, l'accord du canton de Berne, en tant que propriétaire, et de la Confédération (DDPS), le locataire actuel, est nécessaire. En répondant à une question de la session de no-

vembre 2017¹, le Conseil-exécutif a confirmé que le canton de Berne examine, conjointement avec le Secrétariat d'Etat aux migrations, divers sites pouvant accueillir un centre d'hébergement. Le canton ne s'est cependant manifestement pas encore intéressé à l'idée d'installer un centre d'hébergement pour requérant-e-s d'asile dans la caserne.

Le parlement communal de la Ville de Berne, lui, s'y est intéressé. Une motion qui devait empêcher d'installer un centre d'hébergement dans la caserne a été clairement rejetée. Dans la réponse à cette motion, le conseil municipal de Berne a déclaré être tout à fait ouvert à l'installation d'un centre d'hébergement dans la caserne. Puisque la Ville de Berne souligne sa solidarité avec le reste du canton, il serait dommage de ne pas le faire. De plus, il serait difficile de trouver d'autres sites adaptés, et où à la fois la population et les autorités sont si ouvertes à l'idée d'accueillir un centre d'hébergement. La bonne intégration au quartier du centre situé dans l'ancienne caserne des pompiers à côté de la Viktoriaplatz (Alte Feuerwehr Viktoria) l'atteste. Le Conseil-exécutif doit donc engager aussi rapidement que possible les discussions avec la Confédération, la Ville de Berne et en particulier le quartier de Breitenrain, qui sera concerné. Pour que le projet bénéficie d'un bon appui, il faut absolument tenir compte de l'avis du quartier dans lequel il sera réalisé.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Ce dernier dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs, les moyens à mettre en œuvre et les autres modalités. Il décide en dernier ressort.

Le Conseil-exécutif se réjouit de l'intention de la Ville de Berne de chercher un emplacement sur son territoire en vue d'y ouvrir un centre d'hébergement fédéral. Il est prévu que ce dernier remplace l'actuelle structure située dans l'ancien hôpital Ziegler, ce qui permettrait d'éviter l'ouverture d'un deuxième centre à Kappelen-Lyss. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) entend ouvrir le nouveau centre au début de l'année 2023.

Les autorités fédérales (Département fédéral de justice et police, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, DDPS, et Département fédéral des finances), cantonales et municipales collaborent étroitement à la recherche d'un site approprié en ville de Berne au sein du groupe de travail « Bundesasylzentrum Bern » (BAZbe). Sous la direction du SEM, le groupe de travail désigne de potentiels emplacements et examine si le projet est réalisable. A cet égard, la caserne de Berne fait également l'objet de discussions, sans qu'une étude de faisabilité n'ait toutefois été réalisée pour ce site.

Pour l'heure, la caserne a d'autres fonctions : le DDPS et le canton de Berne ont conclu un contrat pour s'en servir en tant que place d'armes jusqu'à la fin 2028. Le DDPS a fait usage en juillet 2018 de la possibilité de prolonger le contrat jusqu'en 2048 par déclaration unilatérale. Par ailleurs, la caserne héberge la filière Musique de la Haute école des arts de Berne et des ser-

¹ Questions de la session de novembre 2017 : « Un centre d'hébergement de requérants d'asile dans la caserne de Berne? » - Numéro d'affaire : 2017.STA.1286

vices de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires, tandis que certaines unités de la Police cantonale sont sises à l'arsenal. De ce fait, l'armée et les unités administratives cantonales peuvent tirer profit de leur présence respective et le Conseil-exécutif entend maintenir cette synergie.

Le Conseil-exécutif reconnaît la valeur du travail effectué par le groupe tripartite BAZbe. Le comité de direction de ce dernier définira les prochaines étapes du projet sur la base des recommandations opérationnelles formulées par le groupe de travail et des résultats obtenus dans le cadre des études de faisabilité. Le SEM pourra alors entamer les négociations avec les propriétaires concernés et, éventuellement, avec les utilisateurs de la caserne de Berne. Le Conseil-exécutif ne prévoit pas de mener parallèlement des négociations avec le DDPS concernant la réaffectation de cette dernière. Partant, il propose de rejeter la présente motion.

Destinataire

- Grand Conseil